

## GreenFlex en bref

Depuis 2009, GreenFlex est le partenaire clé de la transformation énergétique, environnementale et sociétale des organisations, pour leur permettre de changer de trajectoire vers une économie qui crée et préserve plus qu'elle ne détruit.

Grâce à un modèle multi-expertise alliant conseil, accompagnement humain, outils digitaux et financements, GreenFlex accélère la transformation de ses 800 clients et les accompagne de la conception de leurs feuilles de routes jusqu'à la mise en place opérationnelle et le suivi dans la durée.

Les équipes combinent leurs expertises pour répondre aux enjeux de développement durable, décarbonation et efficacité énergétique, et permettent aux entreprises et territoires de créer de la valeur à la fois économique, environnementale et sociétale.

Contact :  
[contact@greenflex.com](mailto:contact@greenflex.com)

## Point de vue de GreenFlex sur le Plan national d'adaptation au changement climatique soumis à consultation

### EN SYNTHÈSE

Les entreprises ont un besoin urgent de **placer l'adaptation à un niveau aussi stratégique que la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre**. Ce plan national est crucial pour les guider.

Plutôt délaissée aujourd'hui, l'adaptation se rappelle au bon souvenir des entreprises surtout en cas de crise (ex. dans le cadre d'un arrêté sécheresse). Pourtant, leur **pérennité économique en dépend, tout au long de la chaîne de valeur**. Le réchauffement climatique provoque et provoquera en effet des difficultés d'approvisionnement en matières premières, des ruptures logistiques, des dommages sur les infrastructures, des risques sur les process liés à l'eau, une baisse de la productivité humaine, etc.

Ce cahier d'acteur commente différentes facettes du PNACC, les plus proches de nos métiers. Parmi les lignes communes qui ressortent, on note :

- un besoin de **concret** et d'aide à la mise en oeuvre opérationnelle,
- la nécessité de résultats à **court-terme** et une temporalité qui interroge pour certaines mesures,
- l'enjeu de trier et **mutualiser** les cadres et outils, pour offrir une clarté maximale aux entreprises,
- la **coopération** et l'implication indispensables de tous les acteurs : privés, publics, citoyens, etc.

Au-delà des mesures commentées ci-dessous, il est urgent d'encourager les entreprises à **mettre décarbonation et adaptation en regard**, pour plus de résilience. Compte tenu des évolutions climatiques très rapides, leur plan de décarbonation sera-t-il encore valable dans un mois, un an ou plus ?

## A PROPOS DE L'ACTION GENERALE DES ENTREPRISES

### AXE 4 - Mesure n°40. Mieux évaluer les actions d'adaptation mises en œuvre par les entreprises

#### Avis sur la mesure

La mesure présente un intérêt certain. Il est cependant crucial de trouver un équilibre pour les entreprises, afin de **garantir la construction de plans d'adaptation efficaces sans alourdir les procédures de reporting**, déjà récemment renforcées par la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD).

Standardiser une trajectoire de réchauffement faisant référence pour le pays est une initiative indispensable, mais il est impératif de veiller à la clarté et à la communication sur ce sujet. Il existe un **risque de confusion des acteurs économiques face à la multiplicité des trajectoires** produites par les services gouvernementaux et organismes publics. Il est essentiel de distinguer clairement les trajectoires qui traduisent des objectifs (ex. SNBC avec objectif 1,5°C), de celles qui reflètent des tendances (comme la trajectoire de réchauffement précédemment évoquée). Un **travail pédagogique approfondi** est nécessaire auprès des acteurs économiques, pour lesquels l'adaptation au changement climatique n'est pas le cœur de métier. À cet égard, le guide méthodologique évoqué dans la mesure est indispensable.

La mesure mentionne également la mobilisation des entreprises qui ne seront pas concernées par ces obligations avant plusieurs années. Cette approche est particulièrement pertinente dans un contexte où le changement climatique affectera tout le monde. Rappelons aussi que c'est un **enjeu stratégique pour toute entreprise**. Intégrer les enjeux climatiques dans son analyse de risques, faire évoluer ses activités en fonction et agir rend les entreprises plus pérennes économiquement, et leur permet de répondre aux attentes de leurs clients et parties prenantes. Il est toutefois nécessaire de **préciser les modalités d'encouragement de ces entreprises non soumises à obligations réglementaires**. L'intégration de l'adaptation dans les obligations de la Base de Données Économiques et Sociales des Entreprises (BDESE), telle qu'évoquée au sein du descriptif de la mesure, constituera un levier puissant, permettant aux citoyens français de s'impliquer via leurs comités sociaux d'entreprise et leurs syndicats.

#### Des propositions pour aller plus loin

- Décomposer la **trajectoire de réchauffement de référence par localisation** : pour une meilleure transparence et une incitation accrue, il serait pertinent de décomposer la trajectoire de réchauffement de référence en fonction des différentes localisations géographiques. Cela permettrait de mieux adapter les actions aux spécificités locales et de rendre les efforts plus tangibles pour les acteurs économiques
- Assurer l'**interfaçage et l'alignement de la mesure nationale et des mesures territoriales** (SRADDET, PCAET...)
- Encourager les entreprises à **adopter une approche globale et systémique** : pour des solutions efficaces et pérennes, les entreprises doivent adopter le réflexe de penser au-delà du seul critère du CO<sub>2</sub> et inclure tous les impacts sociaux, environnementaux et économiques (ex. au moment de choisir une chaudière biomasse, étudier l'approvisionnement est indispensable)

- Clarifier le **caractère public des évaluations gouvernementales** annuelles quantitatives des rapportages proposés, afin de garantir la transparence et l'accessibilité des informations pour tous les acteurs concernés, et de les encourager à s'engager et communiquer

## **AXE 4 - Mesure n°41. Développer les outils et informations nécessaires aux entreprises pour s'adapter au changement climatique**

### Avis sur la mesure

La majorité des actions listées semblent **peu réalistes dans les délais envisagés** et nécessiteront une mobilisation importante des filières économiques. La production de documents sérieux, sourcés et utiles prend du temps. Par exemple, les plans de transitions sectoriels (PTS) de l'ADEME pour les filières industrielles, publiés en 2024, ont nécessité cinq ans de travail, quand les feuilles de route de décarbonation, publiées en 2023, en ont exigé deux. Prévoir l'élaboration de premiers guides en 2025, alors que la clôture de cette consultation est prévue pour fin décembre 2024, semble illusoire.

Avis sur l'action 1 : le guide proposé pour fournir "les éléments génériques d'une démarche d'adaptation au changement climatique communs à toutes les entreprises" pourrait être **redondant** avec le guide méthodologique de la mesure 40 du PNACC. Une **clarification des périmètres et interactions** est nécessaire.

Avis sur l'action 2 : l'action comporte deux étapes "sensibiliser les filières économiques" et "accompagner les filières économiques intéressées" pour la production de guides sectoriels sur l'adaptation au changement climatique. Il est crucial de **ne pas se contenter des filières intéressées**, mais d'insister sur la généralisation de cet exercice pour l'ensemble des filières concernées.

Avis sur l'action 3 : la **rationalisation des outils recommandés par l'État** pour simplifier l'offre auprès des acteurs économiques est très pertinente. Cela permettra d'établir des références communes et de simplifier les discussions entre acteurs. Pour aller plus loin, il serait bénéfique de **simplifier l'offre d'information** sur le changement climatique en limitant le nombre de plateformes (ex. guichet unique).

Avis sur l'action 4 : c'est la **seule action d'expérimentation** de la mesure 41. Toutes les autres portent sur la rédaction de guides méthodologiques génériques et sectoriels.

### Des propositions pour aller plus loin

- Assurer l'**alignement et le partage** entre acteurs pour les mesures 40 et 41 : éviter les redites et recouvrements dans le travail réalisé, en veillant à ce que les entités gouvernementales ou publiques concernées mutualisent le pilotage
- **Construire avec les acteurs économiques des outils** simples d'utilisation et accessibles, pour s'assurer de leurs besoins et les assister dans leur démarche d'adaptation
- Prioriser les **expérimentations et retours d'expérience** avant et comme support à l'élaboration des guides
- Mettre en place **une ou deux sources d'information de référence uniques**, stables, identifiées et maintenues à jour (ex. librairie ADEME, qui regroupe l'ensemble des ressources produites par l'ADEME)

- Complémenter les guides par l'**animation et la sensibilisation à leur contenu**, grâce à l'infusion dans les territoires et auprès des acteurs locaux (ex. CCI)
- **Ajouter une obligation réglementaire**, à terme : les guides servent à outiller les entreprises volontaires dans un premier temps, et ne peuvent suffire. Sur le modèle des audits énergétiques, on pourrait passer par l'expérimentation pour construire des guides méthodologiques, puis les utiliser pour renforcer la réglementation (ex. reporting CSRD) et obliger les acteurs économiques à développer des plans d'adaptation au changement climatique locaux ou par site
- **S'appuyer sur la filière assurantielle** pour identifier les entreprises particulièrement exposées et les réponses considérées

## **AXE 1 - Mesure n°20. Déployer les solutions d'adaptation fondées sur la nature**

### Avis sur la mesure

Concept relativement nouveau, les solutions d'adaptation fondées sur la nature (SafN) sont encore **insuffisamment déployées**. Cette mesure est donc tout à fait nécessaire, la nature jouant un rôle crucial pour limiter les effets du changement climatique et nous aider à nous y adapter. Au-delà des enjeux de résilience face au changement climatique, les SafN permettent de **préserver la biodiversité**, et d'**assurer une multitude de services écosystémiques**, indispensables à la vie humaine.

### Des propositions pour aller plus loin

- Mettre en place des **sensibilisations et formations** sur les SafN à destination des secteurs économiques
- Structurer des **guides sectoriels** à destination des acteurs économiques pour les accompagner à la mise en œuvre de SafN et les intégrer pleinement à une stratégie d'adaptation performante et pérenne
- Développer des **modèles alternatifs de valorisation des co-bénéfices** des SafN comme les paiements pour services écosystémiques (PSE)
- Développer les **indicateurs de mesure des co-bénéfices**, y compris sur le volet social et économique
- Intégrer les acteurs économiques aux **réseaux d'acteurs locaux** partageant les retours d'expérience

## **A PROPOS DE L'EAU**

## **AXE 2 - Mesure n°21. Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau**

### Avis sur la mesure

La mesure proposée est pertinente, mais le **calendrier semble tardif** quant à la mise à disposition de résultats concrets pour les études et diagnostics mentionnés. Cela manque aussi d'actions destinées à faciliter une prise en main du sujet par l'ensemble des acteurs

économiques. L'eau étant un sujet de résilience majeur pour de nombreuses entreprises, il paraît urgent de renforcer les **actions permettant aux entreprises d'agir concrètement et à court terme**.

#### Des propositions pour aller plus loin

- Soutenir la **montée en compétences** sur le sujet de l'eau et de la sobriété hydrique des entreprises, en développant des **outils pédagogiques et opérationnels** permettant de s'emparer du sujet (ex. outils de diagnostic des usages, empreinte eau, système de management hydrique)
- Sensibiliser les industriels à la valeur de l'eau en intégrant l'**impact économique de l'arrêt de l'activité des sites** dans les situations de stress hydrique au prix de l'eau
- Structurer des **outils à destination des entreprises leur permettant d'agir au-delà de leur périmètre direct de responsabilité** (leurs sites de production notamment), pour qu'ils identifient et participent à des projets de restauration d'écosystèmes naturels contribuant à la préservation de la ressource en eau dans leur chaîne de valeur
- Encourager, dans toute entreprise particulièrement consommatrice d'eau, la **nomination systématique d'un référent eau**, chargé de coordonner et superviser les initiatives liées à la gestion de l'eau
- Contribuer à organiser sur les territoires des réseaux d'acteurs économiques partageant des **retours d'expériences et des initiatives** vertueuses pour optimiser leur impact sur la ressource en eau (ex. actions d'efficacité hydrique, mise en place d'un prix interne de l'eau), afin de favoriser les bonnes pratiques et les synergies territoriales
- Encourager le **rapprochement des acteurs industriels avec les agences de l'eau** de leurs bassins versants, pour favoriser le soutien financier des projets de sobriété hydrique et d'optimisation de la ressource
- Editer des documents techniques pour accompagner les industriels dans l'interprétation des **évolutions réglementaires concernant la réutilisation des eaux usées** (REUSE et REUT)

## A PROPOS DE LA SANTE

### AXE 1 - Mesure n°16. Développer l'approche « Une seule santé » pour la prévention des risques sanitaires liés au changement climatique

#### Avis sur la mesure

Cette mesure est pertinente car elle offre une **vision globale des enjeux sanitaires liés au climat**, renforçant la coopération interdisciplinaire et l'anticipation des risques, indispensables à la résilience. Promouvoir des formations est essentiel pour développer les compétences transversales des professionnels, mais une meilleure **intégration dans les cursus de santé** et une **accessibilité financière** accrue sont nécessaires pour toucher davantage de personnes. La surveillance des zoonoses, cruciale, requiert des **investissements en infrastructures** et un partage transparent des **données** entre secteurs, complétés par l'implication des **communautés locales** dans la détection précoce.

## Des propositions pour aller plus loin

- Vulgariser l'approche « Une seule santé » grâce à des **campagnes pédagogiques** axées sur les changements climatiques, diffusées via des médias populaires et des programmes éducatifs
- Combiner la sensibilisation des professionnels avec des **outils pratiques**, tels que des protocoles d'action contre les maladies émergentes
- Soutenir des **initiatives locales**, comme des programmes de santé communautaires dans les zones à risque, et introduire des **incitations pour les professionnels** adoptant cette approche (par exemple, des certifications)
- Renforcer la **coordination interministérielle** sur ce sujet, qui a besoin, par nature, d'une gouvernance multi-compétence (santé, agriculture, environnement)

## AXE 1 - Mesure n°17. Renforcer la surveillance et les connaissances des impacts du changement climatique sur la santé

### Avis sur la mesure

Cette mesure renforce l'adaptation sanitaire au changement climatique en **combinant anticipation et prévention**, grâce à une meilleure compréhension des risques climato-sanitaires et leur intégration dans les politiques publiques. L'approche « Une seule santé » est un atout, mais son efficacité repose sur une **mise en œuvre opérationnelle** et des **collaborations intersectorielles**. Réaliser une analyse et une cartographie des risques climatiques est essentiel pour anticiper et prévenir les impacts sanitaires, mais cela nécessite des **données** précises et leur application concrète aux **échelles locales et nationales**. La consolidation de la surveillance des effets climatiques, appuyée sur cette analyse, est prometteuse, mais demande une forte **coordination interinstitutionnelle** et une **mise à jour régulière** des informations pour rester réactive face aux menaces émergentes.

### Des propositions pour aller plus loin

- Etendre l'analyse des risques en utilisant des **modèles prédictifs** qui intègrent des scénarios climatiques futurs, afin d'anticiper les impacts à long terme
- Promouvoir des **partenariats internationaux**, afin d'enrichir les bases de données, de mutualiser les connaissances et de partager les bonnes pratiques pour une réponse globale et coordonnée
- **Impliquer les citoyens**, via des programmes participatifs tels que le signalement des risques locaux, pour renforcer la détection précoce et l'appropriation des enjeux

## A PROPOS DU SECTEUR AGRICOLE

### Mesure n°36. Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire

### Avis sur la mesure

Les mesures proposées sont nécessaires, mais concernent encore beaucoup les outils et l'évaluation à long terme. Il est temps de passer à l'opérationnel avec des **solutions concrètes** à réaliser sous un ou deux ans, sous la forme de mesures contraignantes sur la chaîne de valeur, et toujours dans le respect des revenus et de la santé de l'agriculteur. Les **modèles agricoles résilients**, qui ne sont plus émergents, et commencent à se déployer, offrent une bonne partie de la réponse (ex. initiatives « Pour une agriculture du vivant » et « 4 pour 1000 »)

#### Des propositions pour aller plus loin

- **Former l'ensemble des organes de l'Etat** aux enjeux de la transition et aux contraintes du secteur pour lever les freins collectivement
- Contraindre l'**évolution des programmes scolaires** sur le sujet de l'agriculture résiliente, dans les lycées agricoles, mais également en intégrant des modules dédiés dès le collège
- Former l'ensemble des consommateurs à une **alimentation saine et durable** : éco score, décryptage des étiquettes, informations nutritionnelles sur un équilibre alimentaire juste, etc.
- Communiquer plus largement sur des **exemples qui fonctionnent**, au-delà d'une agriculture conventionnelle, et valoriser des modèles résilients
- Structurer un **diagnostic d'adaptation dédié au secteur agricole** avec des pratiques très opérationnelles, en concertation avec une diversité d'organismes agricoles, non uniquement conventionnels

### Mesure n°37. Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone

#### Avis sur la mesure

L'essentiel est de **donner une trajectoire et une stabilité au secteur agricole**, et ainsi de structurer une vision sur l'agriculture résiliente portée au niveau des politiques. Au-delà, des **solutions contraignantes** sont nécessaires à court terme, tout en assurant un **financement juste** des produits des agriculteurs, essentiel à la transition.

#### Des propositions pour aller plus loin

- Interdire la vente de produits agricoles sous le **prix de production** (application de la loi Egalim), permettant de dégager un revenu suffisant à l'agriculteur
- **Conditionner les budgets agricoles**, mais aussi des entreprises agro-alimentaires, à la mise en place de pratiques résilientes, notamment liées à la plantation de haies ou à la gestion durable des sols, en lien avec un diagnostic de résilience poussé
- Accompagner le **financement** de cette transition, en promouvant les **initiatives en place**, comme le Label Bas Carbone, au niveau français et européen
- Proposer un **« chèque bien manger »** aux familles les plus modestes, destiné à une série de produits issus d'une agriculture résiliente
- Pousser des **fonds d'innovation dédiés** à des innovations accélérant la résilience de l'agriculture

## A PROPOS DE LA MOBILISATION CITOYENNE

### Mesure n°51. Mobiliser les Français sur l'importance de l'adaptation et ses bénéfices à court et moyen termes

#### Avis sur la mesure

D'après le baromètre GreenFlex-ADEME de la Consommation Responsable 2024, « pour 4 Français sur 5, la crise climatique nous oblige à revoir nos modes de vie et de consommation ». Si la prise de conscience existe, le passage à l'action est plus difficile. Ainsi, une mesure visant notamment à **aider les citoyens à se projeter dans un futur désirable** est plus que nécessaire.

#### Des propositions pour aller plus loin

- Remplacer progressivement une partie de la publicité pour les produits les plus nocifs pour la santé et l'environnement par de la **communication qui donne à voir des modes de vie plus respectueux** (ex « le dévendeur de l'ADEME), issus, notamment, des travaux de la « Green Team ». D'après le baromètre GreenFlex-ADEME, 75 % des Français pensent d'ailleurs que « *l'Etat devrait interdire la publicité pour les produits les plus néfastes pour l'environnement et la santé* »
- Financer ces actions avec un **système de contribution des plus gros annonceurs**, qui pourrait être calqué sur celui des « REP » (Responsabilité Elargie du Producteur), où les annonceurs paient une contribution à la hauteur de leur impact (GES notamment mais pas exclusivement), y compris des malus s'ils ne suivent pas une trajectoire de réduction
- Organiser et soutenir des **consultations citoyennes** et des **cycles de co-construction de solutions d'adaptation** (ex. concours dans les écoles, hackathons, etc.), pour impliquer les Français, et notamment les jeunes, dans les choix qui concernent l'évolution de leur quotidien